

Livre blanc

L'animation avec les personnes âgées



Pour en finir avec la «non-traitance»

■ Réédition Mai 2014

Regarder le clip :

www.non-traitance.com

Un clip
■ de 6 minutes
pour comprendre
qu'elle serait votre vie
si vous viviez actuellement
en établissement de retraite



Sommaire

Partie 1 : **La non-traitance** p. 1

Partie 2 : **Un métier : l'animateur en gérontologie** p. 4

Partie 3 : **Le Groupement national des Animateurs en Gérontologie (GAG)** p. 5

Partie 4 : **Le fonctionnement et les outils actuels du Groupement des Animateurs en Gérontologie** p. 9

Partie 5 : **5 propositions pragmatiques du Groupement des Animateurs en Gérontologie** p. 13

Partie I

La non-traitance

Nous parlons de « non-traitance » parce qu'un nombre important de besoins et d'attentes des personnes âgées n'est pas pris en compte, ni par la société ni par les structures d'accueil. Ils ne sont pas traités et les réponses ne sont pas apportées.

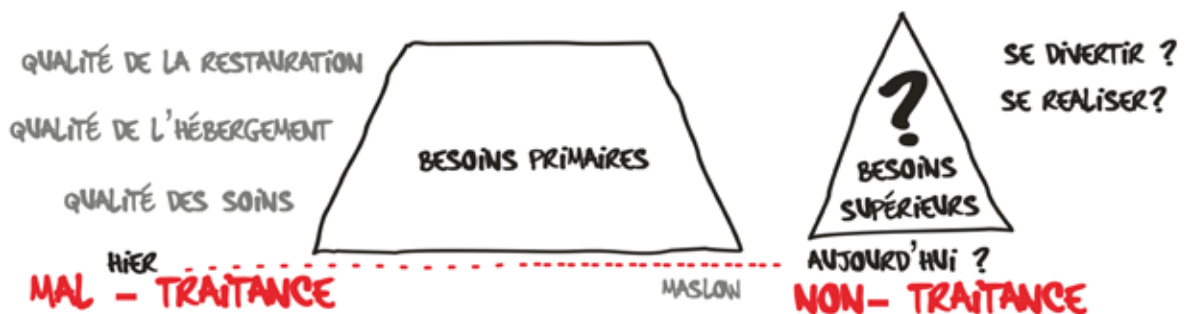
La hiérarchisation des besoins liée aux recherches d'économie vise de fait à ne prendre en compte que les besoins primaires (sécurité, propreté, santé) et délaisse totalement les autres besoins de la personne (vie sociale, citoyenneté, culture, accomplissement de soi...).

Aujourd'hui nombre d'EHPAD fonctionnent comme de petits hôpitaux qui cherchent

les économies, assurent une sécurité de plus en plus enfermante, dans une logique de « soins ». De même, certains domiciles où les personnes âgées sont aidées, deviennent de petites institutions organisées non pas autour de l'habitant mais des nécessités des intervenants. On vise une maison propre et une personne propre et nourrie, sans autre perspective.

Cette vision restrictive fait perdre à tous les intervenants le sens de leur action et de leur rôle. Il est donc indispensable de revenir à une prise en considération de l'ENSEMBLE des besoins et des attentes des personnes.

A quoi cela sert-il de vivre quand la vie n'a plus de sens ?



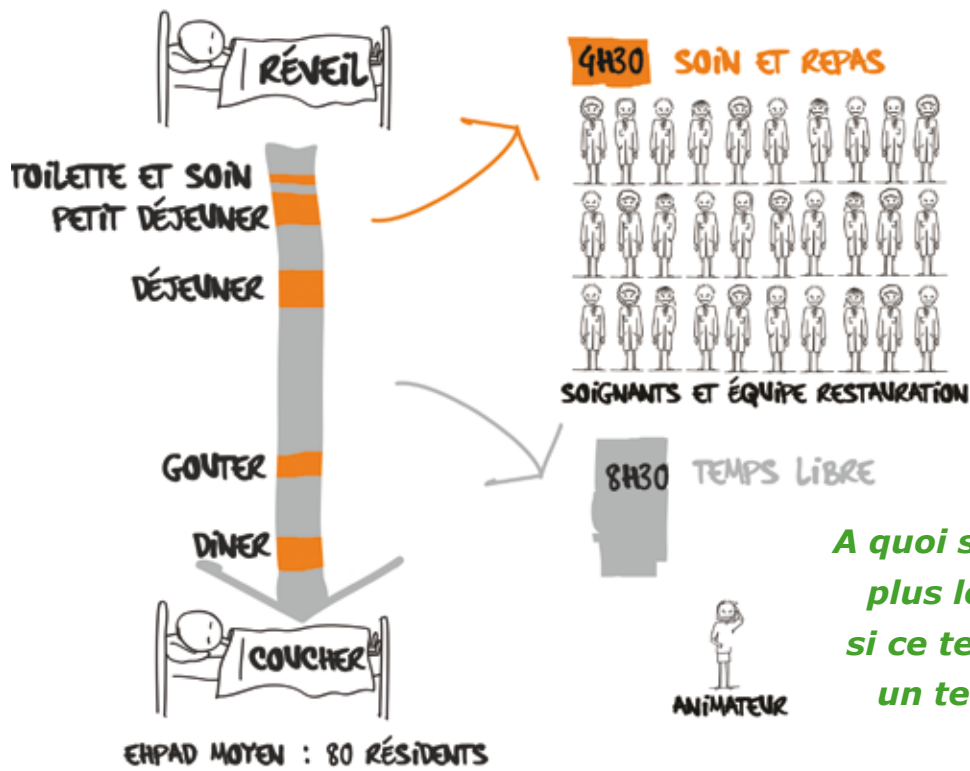
La maltraitance (au-delà de la violence physique) est la non prise en compte des besoins primaires de la personne (être nourrie, hébergée et soignée)

La non-traitance est la non prise en compte des besoins "supérieurs" de la personne (se divertir, s'accomplir, se réaliser)

Ennui et isolement social des personnes âgées dépendantes

Les maisons de retraite deviennent, pour la plupart, des EHPAD (Établissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes). La seule lecture de ces termes donne une idée et un affichage de la population accueillie. Cependant, le terme DÉPENDANCE

ne veut pas dire que la vie s'arrête et que les besoins des personnes accueillies se limitent à l'alimentaire et aux soins. De plus "dépendance" ne signifie pas "incapacité" : l'autonomie complète s'exerce toujours en inter dépendance avec les autres.



A quoi sert-il de vivre plus longtemps ... si ce temps libre est un temps VIDE ?

Il est indispensable que médecins, infirmiers et soignants apportent leurs compétences aux difficultés de la population âgée, mais une politique en direction d'un public ne peut se réduire à cette seule dimension.

La dramatique crise de la canicule de 2003 (la plus grande catastrophe civile française depuis la grippe espagnole de l'hiver 1918-1919 : près de 16 000 morts supplémentaires en 2 semaines sur 2 régions) a fait apparaître deux causes :

- un élément circonstanciel : quelques degrés supplémentaires pendant une dizaine de jours,
- mais aussi, un élément de fond : **l'isolement et la perte des liens sociaux.**

Des réponses ont été apportées à la première cause, mais les réponses à la seconde restent notoirement insuffisantes. **L'ennui et surtout le sentiment d'inutilité des personnes très âgées demeurent !**

Le sentiment d'inutilité se réfère à la perception, parfois juste, parfois faussée, des personnes âgées au sujet de leur rôle. Il appelle des réponses en terme de soutien psychologique. animateurs et sociologues travaillent depuis

20 ans sur le vieillissement des rôles sociaux qui se transforment parfois en perte des rôles sociaux (voir les travaux Hervy-Vercauteren). Les expérimentations menées en animation sociale montrent qu'il est possible de réactiver les rôles sociaux totalement ou partiellement.

Nous avons aujourd'hui le savoir-faire.

Il est indispensable d'élargir nos visions de la vieillesse et d'élargir nos actions envers ce public. Le développement et la pérennité de leur vie sociale est une nécessité et un apport pour tous. Tous les travaux menés montrent que c'est possible.

Il est devenu urgent et indispensable de compléter l'approche sanitaire par une approche sociale efficace.

Les demandes des personnes très âgées vont vers la qualité de leur vie plus que vers la quantité de vie (qu'ils ont déjà). Elles demandent à être utiles aux autres et à leurs proches. La quantité de vie et la santé ne suffisent plus à remplir la vie et à lui donner sens.

Pour agir contre la non-traitance et pour donner du sens à la vie des personnes dépendantes, il existe un métier, né il y a 10 ans, celui d'animateur en gérontologie.

Partie 2

Un métier : l'animateur en g rontologie

3

Une mission : donner du sens   la vie des personnes  g es d pendantes

Point positif : un m tier qui se structure, se professionnalise et qui "s'installe" pas   pas dans les  tablissements de retraite.

Point n gatif : des moyens financiers et des outils de fonctionnement "scandaleusement" absents.



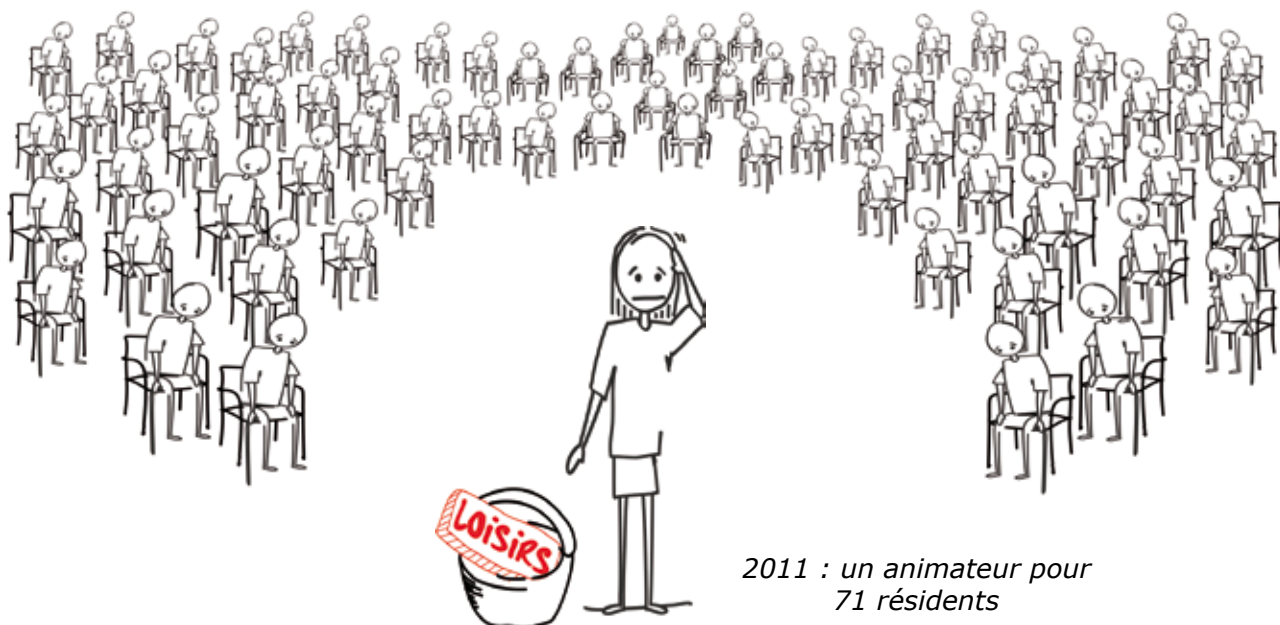
Les conditions de travail des animateurs en g rontologie

R sum  de "L'enqu te nationale animation avec les personnes  g es 2011"

Premier enseignement : la mont e de la professionnalisation et des emplois d'animateurs consolid s :

- 1 emploi animation pour 93,45 r sidents en 2003, 1 emploi animation pour 71,04 r sidents en 2011.
- En 2003, 60% des emplois animation correspondaient   des emplois aid s (emplois-jeunes en particulier. En 2011, ils ne sont que 4%).
- Les animateurs ayant une qualification professionnelle en animation (fili re professionnelle Jeunesse et Sports et dipl mes animation IUT-Universit s) repr sentaient 19,5% des emplois en 2003. **En 2011, ils repr sentent 34% des emplois** et 58% des  quivalents temps plein ;
- Les animateurs en institutions sont essentiellement des femmes (87,5%). L' ge moyen est de 41 ans et l'anciennet  dans l'animation est de 11,37 ans.

L'animation avec les personnes  g es a donc consid rablement  volu , c'est un m tier qui s'ancre dans le temps.



2011 : un animateur pour
71 résidents

Deuxième enseignement : la montée qualitative des actions et des démarches (très liée à la montée de la professionnalisation) :

- Mise en place des projets institutionnels d'animation dans 95,9% des cas (67,7% en 2003),
- Coopération et partenariat (l'animateur les met en œuvre à 90,4% avec des associations locales, et à 82,5% avec des associations culturelles),
- Participation de l'animateur aux Conseils de la Vie Sociale (60%),
- Travail de coopération avec les bénévoles (l'animateur a des relations fréquentes avec eux dans 83,1% des cas et est leur interlocuteur dans 54,1% des cas),
- Évaluation des actions d'animation au sein de l'établissement (évaluation quantitative (68%) et évaluation qualitative (par objectifs) dans 51,9% des situations, essentiellement avec les animateurs formés, ...

Bien sûr des points faibles demeurent, par exemple : la coopération avec les familles (51 % seulement), la détermination collective (famille, autres personnels de l'établissement), des actions d'animation (26,5% seulement), ...

Les résultats de "l'enquête nationale animation avec les personnes âgées 2011" sont largement publiés (CNAAG 6, numéro spécial Vite-Lu, « Doc'Animation en Gérontologie », numéro° 34 (daté mars-juillet 2012), pages 31 à 37, actes du CNAAG 6, revue ASH, site du GAG www.gag.affinitiz.net ...)

Troisième enseignement : des moyens qui restent scandaleusement limités.

Sur ce point, aucun comparatif n'est possible, car ces questions n'avaient pas été soulevées dans l'étude de 2003.

Les moyens matériels semblent légèrement plus importants : à plus de 75% par ordre d'importance : ordinateur, téléphone, fournitures, imprimante, internet, audio-visuel, bureau.

Accès à la presse (70,8%), la salle polyvalente (65,7%), les salles d'atelier (63,2%) Moins de la moitié des animateurs disposent d'un véhicule collectif (46,7%).

Beaucoup plus inquiétante est **l'organisation financière** : les animateurs gèrent leurs actions, mais seulement 63,2% gèrent leur budget et les moyens financiers se révèlent incroyablement faibles :

- Le budget animation moyen (hors salaire animateur) est de 32 € par résident et par an, soit **8,76 centimes par jour et par résident**, c'est-à-dire environ 1/1000 du coût moyen d'une journée tous tarifs inclus (90 €). L'EHPAD, lieu de soins, sûrement, lieu de vie ? Cela ne transparaît pas dans les budgets ...



Le Groupement national des animateurs en G rontologie (GAG)

Son histoire : avoir professionnalis  le m tier d'animateur en g rontologie

Son actualit  : un Livre Blanc pour donner   ce m tier les moyens d'exister

Le GAG, Groupement national des Animateurs en G rontologie, est une association cr e en 2000.

Son objet est (article 2 de ses statuts) :
« Cette association a pour objet de promouvoir l'animation et l'action socio-culturelle dans les  tablissements et services accueillant des personnes  g es et de d velopper la qualification et la professionnalisation des intervenants dans ce secteur ».

Le GAG est une association regroupant des animateurs et d'autres personnes int ress es par l'animation, ainsi qu'une f d ration d'associations et groupes locaux (27 en 2012), avec un total d'adh rents (directs ou indirects) de plus de 900.

La difficult  de ce nouveau secteur  tait la n cessit  de la double reconnaissance.

1. Faire reconnaître l'animation et les animateurs dans un monde g rontologique structur  autour du soin.
2. Faire reconnaître l'animation en g rontologie par les autres secteurs de l'animation.

Au fur et   mesure des avanc es et des travaux, cette double reconnaissance s'est effectu e.

Les objectifs prioritaires du GAG ont  t  d termin s d s 2001 :

- Le d veloppement d'une animation **sociale et culturelle**, centr e sur les demandes et souhaits des adultes  g s, construite **avec** eux et avec leurs difficult s, dans les  tablissements, les territoires et le domicile.
- L'am lioration des **comp tences** des acteurs de l'animation et de la vie sociale, par une **professionnalisation des animateurs** et la reconnaissance, dans tous les secteurs, d'une fil re animation sociale compl te, articul e autour des formations et des dipl mes professionnels.
- Le d veloppement de l'animation en inscrivant son **financement** dans l'aide   l'autonomie et en refusant le transfert de charges actuel qui la place de fa on indue dans le forfait h bergement et fait payer par les anciens ou leurs familles les cons quences de leur d pendance.
- Le d veloppement d'informations, de communications, d' changes et de solidarit s entre les animateurs en g rontologie souvent isol s et avec les autres acteurs.
- Le GAG d veloppe des informations ouvertes   tous, favorise le d veloppement d'associations locales, privil gie **l'ouverture et l'inter-professionnalit **.

Fondateur du GAG : parcours

Bernard Hervy est linguiste de formation et animateur de profession depuis 40 ans ; il travaille d'abord auprès de différents publics, en particulier dans l'animation de rencontres internationales de jeunes et d'adultes, la formation d'animateurs, la responsabilité de la politique jeunesse dans une ville nouvelle, ...

Fin 1983, il est appelé à coordonner l'animation dans l'hôpital gériatrique parisien Broca, devenant un des premiers animateurs employés dans les hôpitaux.

Cette expérience se pérennise et s'étend. Il coordonne l'animation sur deux puis trois hôpitaux, il est appelé à des missions d'étude et à des formations.

A partir de 1995, avec des universitaires, des chercheurs et des collègues, il reprend les fondements de l'animation, travaille sur le vieillissement des rôles sociaux pour affiner les fondements théoriques et méthodologiques de l'animation avec les personnes âgées.

En 2000, avec plusieurs collègues, il fonde et préside le GAG et il commence à publier les résultats de ses expériences et de ses travaux dans de nombreux articles et dans plusieurs ouvrages.

En 2003 et 2004, il est appelé au Ministère des Personnes Âgées, chargé de la mission « vie sociale des personnes âgées » (il est alors remplacé par des collègues à la présidence du GAG). Les propositions qu'il

fait constituent les fondements des projets d'animation avec ce public. De sa mission sont également issus les diplômes interministériels de l'animation sociale.

Après sa mission, tout en continuant à travailler sur le terrain (ce qu'il n'avait cessé de faire, y compris pendant sa mission au ministère), il prépare et suit les mises en place des diplômes créés. Il effectue, de 2007 à 2010, une mission à la direction de l'Assistance Publique de Paris.

Depuis 2010, il est consultant et accompagne des projets d'animation sociale et des politiques d'intervention sociale en direction des personnes âgées.

Il constitue la référence et la figure de proue de la création de l'animation avec les personnes âgées ; mais il ne manque jamais de rappeler qu'il s'agit d'un travail collectif.



Le Groupement des Animateurs en Gériologie garant d'une éthique :

Le GAG se doit d'évoluer en même temps que le public accueilli dans les établissements ou aidé dans les services d'aide. Il se doit aussi de prendre en compte tous les secteurs qui accueillent les personnes vieillissantes, quel que soit leur état, y compris les personnes qui sont à leur domicile. Cette perception de la personne âgée à plusieurs étapes de sa vie, la recherche permanente des besoins et des attentes, l'analyse du terrain et l'étude de faisabilité sont des critères de fonctionnement des animateurs reconnus et soutenus par le GAG qui refuse l'animation « vitrine » ou encore occupationnelle à outrance au profit d'une qualité de vie englobant toutes les activités de loisirs.

Les dates clefs du Groupement des animateurs en Gérontologie et de l'animation avec les personnes âgées

En 2000 : Création de l'association GAG, dans une volonté d'indépendance et de liberté d'expression, pour développer la vie sociale des personnes âgées.

En 2001 : Création du site internet du GAG. Le numéro spécial « animation » de la revue « Gérontologie et Société » de la Fondation Nationale de Gérontologie est coordonnée par le GAG. Les premiers textes du GAG deviennent publics et reconnus.

En 2002 : Publication du livre de Bernard Hervy et Richard Vercauteren : « L'animation dans les établissements de personnes âgées », paru aux éditions Erès. Cet ouvrage devient très vite la référence théorique et méthodologique dans le domaine de l'animation avec les personnes âgées, apportant une reconnaissance tant dans le domaine de la gérontologie que dans celui de l'animation professionnelle.

En 2003 : Année charnière pour l'animation. Nomination du président du GAG (Bernard Hervy) comme chargé de mission au Ministère des Personnes Agées. Les EGAG (Etats Généraux de l'Animation en Gérontologie) élaborent la charte de l'animation avec les personnes présentes à ce rassemblement et par une concertation sur le site du GAG. Y est présentée la première enquête sur la vie sociale des personnes âgées dont ont découlé le rapport Hervy et les propositions pour le développement de la vie sociale des personnes âgées. (lire encadré : La « mission Hervy » au Ministère des Personnes Agées).

En 2004 : le GAG participe aux travaux interministériels pour la création des divers diplômes de l'animation sociale.

En 2005 : création du BP animation sociale. Participation du GAG au DVD « Animation et gérontologie » réalisé par la FNG (Fondation Nationale de Gérontologie).

En 2006 : 1er Congrès National des Animateurs en Gérontologie. Création des D.E. (Diplôme d'Etat) et D.E.S. Animation (Diplôme d'Etat Supérieur).

En 2007 : Guide "réussir le BP animation sociale" (Doc Edition). Reconnaissance du BP Animation Sociale dans le secteur hospitalier. Publication de la charte de l'animation en gérontologie.

En 2008 : Création du DE (Diplôme d'Etat) animation sociale.

Le GAG, avec le CNAJEP* et la AFORTS*, mènent le combat contre le rapport BERTCH qui visait à supprimer les diplômes de la filière professionnelle. Bataille gagnée après six mois de lutte.

Publication du livre de Hervy-Schaff-Vercauteren « Le projet de vie personnalisé des personnes âgées » chez Erès.

En 2009 : Le GAG participe aux travaux de l'ANESM* sur les projets personnalisés.

Le site devient portail et ouvre un espace à ses partenaires (exemples : « vite-lu* », éditions CAPPAS, IPV*, ...) et aux associations locales. Le site principal est ouvert à tous et reçoit en moyenne 500 visites/jour. Certains sites sont réservés au conseil d'administration, aux groupes de travail (exemple : les projets personnalisés).

Importantes démarches pour l'inscription du financement de l'animation dans la tarification dépendance des établissements et dans une part de l'APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie) pour le domicile. Le ministre Nora BERRA donne son accord au congrès et se rétracte six mois après.

En 2010 : Travaux sur les projets personnalisés avec IDUTAIP*
Création des P.A.S. (Printemps de l'Animation Sociale).

En 2011 : Publication du nouveau livre Hervy-Vercauteren : « animateur et animation sociale avec les personnes âgées » paru chez Erès.

Enquête nationale : l'état des lieux de l'animation sociale 8 ans après l'enquête du ministère.

En 2012 : Le GAG tire les enseignements de l'enquête 2011, prend acte de la professionnalisation bien engagée et met en avant ses autres objectifs prioritaires : personnalisation des démarches, financement de l'animation de la vie sociale des anciens, développement d'outils coopératifs entre les professionnels. Le GAG prépare le « livre blanc » de l'animation, les nouvelles propositions et la campagne sur la non-taïtance.

En 2013 : Soutiens de l'état, de la CNSA, la Fondation de France et de la mutuelle AGIRC-ARRCO, pour le développement des innovations : **ACTEURAVIE** et **CULTURAVIE**.

La « mission Hervy » au ministère des personnes âgées (2003).

Le GAG devient rapidement une entité incontournable dans le domaine de l'animation en gérontologie. En 2003, le ministère demande à Bernard HERVY (Président du GAG) de réaliser une enquête sur l'état de l'animation en France. Un questionnaire est adressé par le ministre aux établissements d'accueil de personnes âgées et Bernard HERVY se déplacera pour réaliser 30 auditions collectives avec 464 personnes : 231 animateurs et 233 autres intervenants. L'enquête va générer plus de 3000 réponses et permettre à la mission d'établir un état des lieux, mais aussi une analyse pertinente de la situation.

En découleront **33 propositions** d'amélioration de la vie sociale des personnes âgées.

Le rapport et les propositions, publiés quelques semaines après la canicule de 2003, reçoivent un accueil très **favorable autant par la profession que les responsables de structures et tous les courants politiques**.

La préface du ministre indique : « *cette mission « vie sociale des personnes âgées » fait œuvre fondatrice : à partir d'une information complète et précise, elle esquisse une architecture d'une politique d'animation digne de ce nom et propose à cette fin un certain nombre de réformes bien venues* ».

A la suite de la remise du rapport, le ministre en charge des personnes âgées, Hubert FALCO présente aux EGAG les conclusions de la mission et retient trois orientations prioritaires :

1. La professionnalisation du secteur pour améliorer les compétences et les services (annonce des travaux sur le BP (Brevet Professionnel animation sociale).
2. La nécessaire personnalisation des démarches pour que l'animation avec les personnes âgées ne soit pas une succession d'activités standardisées.
3. Une indispensable réforme du financement pour que l'aide à la vie sociale passe de la tarification hébergement à la tarification dépendance dans les établissements et qu'elle soit prévue dans l'aide à domicile.

L'enquête nationale 2011 GAG-IPV confirme les progrès sur le premier point (professionnalisation, amélioration des compétences et des services) mais constate que les deux autres priorités ont peu avancé (la personnalisation) ou sont restées à l'état symbolique (le budget et le financement).

*Lexique

ANESM : Agence Nationale de l'Evaluation et de la Qualité des Etablissements et Services Sociaux et Médico-sociaux

APA : Allocation Personnalisée d'Autonomie

CNAJEP : Comité pour les relations Nationales et internationales des Associations de Jeunesse et d'Education Populaire

AFORTS : Association Française des Organismes de formation et de Recherche en Travail Social

IDUTAIP : Institut pour le Développement des Usages des Technologies d'Assistance et d'Insertion des Personnes

IPV : Institut du Projet de Vie

Le fonctionnement et les outils actuels du Groupement des Animateurs en G rontologie

A) Le GAG "b tisseur" du m tier d'animateur en g rontologie :

L'animation avec les personnes  g es  tait, il y a 15 ans per ue comme une succession d'activit s d'occupation. Le GAG, par ses travaux, par ses publications, par ses congr s, a particip    **l' volution des conceptions**. Au fil des ann es, le terme animation s'est peu   peu transform  en animation sociale puis en **animation de la vie sociale**, poussant ainsi la r flexion jusqu'  ce que les termes utilis s soient l'image r elle de la vision globale de la personne  g e.

La **personnalisation des d marches** fait  galement partie des  volutions : partir de la personne et de ses aspirations pour aller vers des actions d'accompagnement (en individuel) ou d'animation (en collectif). Le GAG a particuli rement affin  les articulations entre individuel et collectif, les attentes restent celles de la personne m me quand les r alisations ou les r ponses se vivent en groupe. Le GAG a  galement fait  voluer la vision sur la vie sociale des personnes  g es en travaillant sur la transformation et le vieillissement des r les sociaux qui permettent de d crire et d'analyser ce que vivent les personnes  g es puis d'apporter des r -

ponses solides, construites et adapt es.

Dans le cadre professionnel des m thodologies d'animation, le GAG a introduit la diff renciation entre les objectifs d'animation et les objectifs professionnels en articulant ces deux cat gories d'objectifs pour les rendre compl mentaires. Cette  volution m thodologique a aujourd'hui des cons quences sur l'ensemble de l'animation et introduit des possibilit s accrues de coop rations avec d'autres professionnels comme ceux de la fil re  ducative (AMP,  ducateurs sp cialis s etc...) et des soignants.

Le GAG a toujours consid r  qu'il  tait un regroupement d'animateurs et d'associations d'animateurs et qu'il n'avait pas toutes les comp tences. Adoptant le fonctionnement classique d'une association (pr sident, tr sorier, secr taire et des membres actifs), **le GAG a toujours plac  le partenariat au centre de ses moyens**. C'est dans cet  tat d'esprit que le Groupement a particip  au d veloppement de la presse professionnelle, d'outils innovants, d' tudes, de congr s, etc... (voir liste des partenaires p. 11).

B) Les journ es th matiques "Printemps de l'Animation Sociale" (PAS)

Au-del  des actions engag es, au-del  des congr s, le GAG organise depuis 2010 des journ es de rencontre avec les animateurs adh rents des associations locales. Le but de ces « Printemps de l'Animation Sociale » (car ils se d roulent toujours au printemps et en r gions) est d'impliquer l'ensemble des animateurs dans un  change et une r flexion autour de la pro-

fession et de son avenir. En 2012, elles se sont d roul es en partenariat avec le SEP (Syndicat de l' ducation Populaire) sur le th me des  volutions des m tiers de l'animation sociale. De ces journ es de travail, en direct avec les professionnels, ont  merg  des propositions qui sont ensuite reprises dans les orientations et demandes du GAG et dans celles du SEP.

C) Les Congrès Nationaux de l'Animation en Gériatologie (GNAG)

Dans les CNAGs on trouve systématiquement :

- L'actualité professionnelle
- La tenue d'ateliers dont les thèmes sont définis en fonction du titre du congrès et qui se tiennent le premier jour. Les travaux sont synthétisés et restitués à l'assemblée plénière le deuxième jour.
- Des témoignages d'expériences dont il est possible de s'inspirer pour sa propre pratique.
- Les actes en version papier dans les mois qui suivent la tenue du congrès.

Au fil des années, le congrès devient une force de proposition et les thèmes abordés sont fonction de l'évolution de l'animation, elle-même dépendante de l'évolution du public ciblé. Le congrès est le seul lieu de rencontre de cette récente profession. Il est aussi un endroit qui permet un réel échange entre les animateurs et les membres du personnel non animateurs d'une structure.

Le premier rassemblement professionnel en 2003. Etats généraux de l'animation :

Le GAG organise, en partenariat avec l'IPV (Institut du Projet de Vie), les premiers états généraux de l'animation. Ils se déroulent à Paris et rassemblent environ 680 personnes venues de France et des départements d'Outre-Mer. Les professions représentées sont bien sûr les animateurs mais aussi des professionnels de santé, des directeurs d'établissements.

Au cours de ces premières journées, les personnes présentes vont participer à la construction de la profession puisque seront élaborés les articles d'une **Charte de l'Animation en Gériatologie**. Ce document de référence est toujours actuel et permet aux animateurs de s'appuyer sur un texte officiel pour revendiquer leur professionnalisme.

Les CNAG (congrès national de l'animation en gériatologie) :

2006 : travailler ensemble pour la vie sociale des personnes âgées. 620 participants

2007 : Projet de vie, de l'individuel au collectif : quelles méthodologies ? 695 participants

2008 : Une équipe pour animer : partager, construire, évaluer... 750 participants

2009 : Communication et animation avec la personne en perte d'autonomie 755 participants

Les CNAAG (congrès national de l'animation et l'accompagnement en gériatologie)

2010 : Coopérer pour aller des attentes aux projets. 745 participants

2011 : Des partenaires pour animer la vie sociale 640 participants

2012 : Innover dans l'animation

2013 : la VIE SOCIALE des personnes âgées



D) Le site Internet du GAG et son forum de discussion

Le GAG a très vite fait confiance aux nouvelles technologies pour une diffusion rapide et peu onéreuse de ses informations et pour les possibilités d'échange qu'elles offrent. Le GAG a choisi un système de site communautaire et non commercial, en cohérence avec ses valeurs associatives.

- Le site du GAG a été créé dès août 2001.
- A la fin 2001, il y avait 20 inscrits.
- Fin 2002, il y en avait 200.
- Fin 2003, il y en avait 2000.
- Aujourd'hui, en 2012, il y en a plus de 7000 et le site reçoit une moyenne de 500 visites par jour.

Il constitue un outil adapté à l'échange entre animateurs, souvent les seuls de leur profession dans leur structure. Il permet de rompre l'isolement professionnel. Le site est organisé sur deux niveaux d'information, un accès public libre et sans contrainte, visant l'information, un autre accès sur inscription gratuite visant l'échange.

En 2009 le GAG transforme son site en portail internet ouvrant sur plusieurs autres sites :

- Le site principal du GAG qui demeure et reste le site le plus important.
- Plusieurs sites des associations locales

- ou groupes locaux membres du GAG.
- Des sites d'information pour les partenaires.
- Des sites de travail à accès plus ou moins ouvert selon les thématiques.

Aujourd'hui plus de 80% des échanges avec le GAG se passent par Internet via les sites et le mail : gag.asso@aliceadsl.fr et moins de 20% des échanges passent par les méthodes traditionnelles (courrier, téléphone).

Le site du GAG s'est développé au fil du temps et des multiples contributions pour devenir un carrefour d'échanges entre animateurs, mais aussi un lieu d'information pour les pouvoirs publics, les journalistes, les corps constitués, etc...

Le GAG est régulièrement et de plus en plus souvent consulté sur toutes les modifications réglementaires sur l'animation et la profession d'animateur, mais aussi sur l'organisation des structures d'accueil pour personnes âgées.

Adresse : www.gag.affinitiz.net (ou taper "association gag" dans votre moteur de recherche)

E) Les partenariats du GAG

Le rayonnement du GAG s'exerce au travers des partenariats qui se sont instaurés au fil des années, prouvant par leur durée la crédibilité et le sérieux du GAG.

La plupart des partenaires sont présents lors des congrès. Notre conception du partenariat est en cohérence avec le concept de base de l'animation socio culturelle :

1. Partir des attentes des personnes et des demandes des groupes.
2. Promouvoir une construction et une mise en œuvre collective.
3. Associer les partenaires à nos actions et nos évolutions.

Les différents partenaires :

I.P.V. Institut du Projet de Vie : depuis 2001, co-organisation des congrès, formation, travail sur les fondements de l'animation. Élaboration et exploitation des enquêtes.

FNG : Fondation Nationale de Gérontologie. 2001 : coordination d'un numéro spécial animation de la revue Gérontologie et Société. 2005 : participation à la réalisation d'un DVD sur l'animation sociale. Depuis 2006 participation et soutien à l'opération « Lettre à.... ».

ERES : Éditeur pour les ouvrages théoriques et méthodologiques. Depuis 2002.

Doc'Editions : Depuis 2003. Presse professionnelle et outil de communication entre les animateurs, la revue « Doc' Animation en Gérontologie » a facilité l'écriture par des animateurs (entre autres) et le partage d'expériences d'animation.

Ministère de la Jeunesse et des Sports et Ministère des Affaires Sociales : Depuis 2004. Préparation des diplômes animation sociale.

Vite-Lu : l'information spécialisée. Depuis 2004. Travail commun important sur la version adressée aux personnes âgées.

« **Agevillage** » : Depuis 2006. Plateforme Internet de référence pour l'ensemble de l'information concernant le domaine de la gérontologie. Entre autres diffusion de l'information du Congrès.

COMM'SANTE : Depuis 2006. Cette agence de communication bordelaise assure l'organisation administrative et technique des congrès et est associée à différents projets du GAG.

Organismes de formation professionnelle à l'animation : Depuis 2006. Date de la mise en œuvre des formations animation sociale, le GAG participe au comité de pilotage et aux formations de nombreux organismes de formation professionnelle CEMEA, CPCV, UFCV, ITS, IFCAAD, MFR, INFA etc....

Brigitte CROFF Conseil : Société de conseil et de formation sur l'aide à domicile. Depuis 2007. Travaux communs sur les projets personnalisés et sur l'animation à domicile.

ANESM : Agence Nationale de l'Évaluation et de la qualité des structures Sociales et Médicosociales. Depuis 2008. Participation à plusieurs recommandations de pratiques professionnelles (projets personnalisés, maladie d'Alzheimer, ouverture de l'établissement sur l'extérieur, recommandations sur la qualité de vie en établissement).

CNAJEP & AFORTS : Comité National des Associations de Jeunesse et d'Éducation Populaire - Association Française des Organismes de Formation et de Recherche en Travail Social. 2008-2009. Lutte contre le rapport BERTCH.

IDUTAIP : Institut pour le Développement des usages des technologies d'assistance et d'insertion des personnes. Depuis 2009. Travail commun sur les outils informatiques aidant à la création, à l'utilisation et au suivi des projets personnalisés.

S.E.P. Syndicat de l'Éducation Populaire. Depuis 2009. Travaux communs sur l'évolution de la profession, partenariat P.A.S. (printemps de l'animation sociale).

ALMA : ALLô MALtraiteance des personnes âgées et maltraitées.

HABEO : Handicap, Age, Bientraiteance, Ecoute, Orientation. Depuis 2009. Participation aux travaux et aux instances. HABEO gère le numéro national "maltraiteance" : 39 77.

PAS à PAS (Communication-développement). Depuis 2010. Travaux sur des projets de développement, de communication et de création d'outils collaboratifs.

ATIH : Agence Technique de l'Information sur l'Hospitalisation. 2010-2011. Participation aux travaux sur les nomenclatures et l'évaluation des actes en centre hospitalier de réadaptation.

ANCV : Association Nationale des Chèques Vacances. Depuis 2012. Travail sur les possibilités de vacances des personnes âgées en perte d'autonomie.

5 propositions pragmatiques du Groupement des Animateurs en G rontologie

Pour enfin donner des outils et des moyens aux animateurs,
pour en finir avec la "non-traitance"

Pour accro tre la qualit  de l'animation en  tablissement de retraite et   domicile, il faut de toute  vidence augmenter le budget, car il est aujourd'hui **insignifiant et scandaleux**. Mais il faut aussi, avec force et conviction, miser sur la formation de l'animateur et sur la vari t  des outils mis   sa disposition.

Il convient de comprendre que l'animateur en g rontologie de 2012, est "une sorte de cultivateur du Moyen Age". Il s'occupe de tout et cultive sa parcelle   la main, ne disposant que de quelques outils rudimentaires. Il a beau compenser avec de l' nergie, il ne peut "nourrir" qu'un minimum des personnes qui lui sont confi es.

Il faut donc changer d' poque et permettre   tous ceux qui sont animateurs en  tablissement ou en secteur ouvert, d' tre form s, d'acqu rir tout au long de leur carri re de nouveaux savoir-faire et de disposer d'une palette d'outils riche, vari e et moderne qui leur permettront d'adapter en permanence l'acte d'animation   chaque personne  g e. Formation professionnelle initiale, formation permanente, travail en  quipes professionnelles et interprofessionnelles, partenariats, supports modernes et souples !

A travers ce Livre Blanc, le Groupement d'Animateurs en G rontologie se positionne comme porte-parole de cette profession et d clare :

- **Au nom du respect de vie de nos a n s,**
- **Au nom du respect que nous nous devons, nous, futurs a n s de nos enfants**
- **Au nom des  conomies de soin que l'on fait quand une personne est mieux dans sa t te et avec les autres.**

Nous demandons que soient mises en  uvre 5 propositions concr tes et pragmatiques.

Les moyens demand s pour les r aliser sont  valu s et certaines propositions ont un co t d risoire. S'ils nous sont accord s, **nous nous engageons, en 3 ans et dans l'ensemble des  tablissements fran ais,   augmenter la qualit  de la vie sociale des personnes  g es d pendantes de fa on significative** (un progr s plus ou moins important de **30   70%** en fonction de l' tat actuel de l'animation de chaque  tablissement, un progr s mesurable   travers des  valuations qu'il faudra mener).

Proposition 1 : Poursuite de la professionnalisation

A) Passer en 5 ans de 34% d'animateurs diplômés à un minimum de 80%

L'enquête 2011 montre que la professionnalisation des animateurs a nettement progressé, passant de 19,5% d'animateurs diplômés en 2003 à 34% en 2011 et même 58% des équivalents temps plein.

L'enquête a également montré que la professionnalisation a déjà entraîné la montée en compétence des animateurs et l'amélioration des services rendus aux personnes. Cette première priorité du GAG, suivie par les ministères, a donc obtenu des résultats positifs.

Mais des obstacles existent à la poursuite de la professionnalisation :

1- Des obstacles liés au financement de

l'animation sur les tarifications d'hébergement,

a. qui incitent certains gestionnaires, voire certains départements, à jouer la carte de la sous qualification pour réduire les coûts.

b. ou qui poussent au transfert de charges, en affectant des soignants ou des AMP payés par la Sécurité Sociale (pour participer aux soins) à des tâches d'animation auxquelles ils ne sont pas ou peu formés.

2- Des obstacles en lien avec des objectifs uniquement sanitaires ou gestionnaires, oubliant la personne et ses aspirations.

B) Terminer la structuration des diplômes d'animation sociale

Si la reconnaissance des diplômes d'animation sociale est en grande partie faite, **il reste des points noirs** comme :

- Les retards apportés à la reconnaissance du Diplôme d'État animation sociale en milieu hospitalier (réforme de la catégorie B).

- Les classements à la baisse des BP (niveau IV) et des DE (niveau III) à des niveaux inférieurs dans certaines conventions collectives.

- Une filière animation sociale encore incomplète : avec des flottements sur le niveau II (DES animation sociale, CAFERUIS) où le GAG a déjà fait des propositions de diplômes communs et sur le niveau V (aide animateur)

où la rénovation du BAAPAT est une nécessité. Dans notre secteur il existe, de fait, un certain nombre d'emplois de niveau V, sans aucune formation à l'animation pour certains (aide-soignant) et une formation superficielle à l'animation pour d'autres (AMP : 70 heures de formation à l'animation soit l'équivalent du BAFA). Il est bien entendu que les fonctions d'aide animateur concernent les personnes en voie de professionnalisation et qu'elles ne sont pas en situation d'autonomie professionnelle comme les titulaires du BP ou du DE.

- Des freins constatés à l'envoi de personnels faisant fonction d'animateur en formation professionnelle qualifiante.

C) Approcher en 5 ans d'un ratio d'un animateur pour 50 résidents

Le nombre des animateurs en établissement reste très insuffisant malgré l'augmentation constatée entre 2003 et 2012 (1 animateur pour 93,45 résidents en 2003, 1 animateur pour 71,04 résidents en 2011).

Le GAG considère que les établissements d'hébergement disposant d'un animateur pour 71 résidents (taux moyen 2011) sont en situation d'insuffisance. Le souhait du GAG est d'arriver progressivement, en 5 ans, vers un taux indicatif de **1 animateur qualifié pour 50 résidents** (comme en Belgique).

D'autre part le GAG recommande que, dès qu'il y a trois animateurs dans une équipe, l'un d'eux soit en **fonction d'encadrement** avec le **Diplôme d'État animation sociale**.

Le GAG recommande également aux responsables de structures de **tendre vers des emplois d'animateurs à temps plein**. C'est seulement dans cette perspective de temps plein que l'on peut attendre une certaine stabilité du personnel en animation et un travail en profondeur. En effet l'animation ne se résume pas en une succession d'activi-

tés. Du temps doit être impérativement prévu pour les rencontres avec les personnes, le montage de projets et l'évaluation des actions.

Sur tous ces points, le GAG continue à être vigilant et déterminé. De plus il associe à ses efforts les organismes de formation professionnelle et les syndicats de la branche professionnelle, en particulier le Syndicat Éducation Populaire.

L'animation à domicile :

Le nombre d'animateurs en aide à domicile est symbolique (environ une centaine sur le territoire). Il est difficile d'indiquer un quota car plusieurs éléments sont à prendre en compte, comme le niveau d'autonomie des personnes, les aides nécessaires, leur capacité de communication.

Cette montée en qualification entraînera une montée qualitative des services, ainsi que l'enquête 2011 l'a démontrée. Le financement au moins partiel sur la tarification dépendance (ou sur une part de l'APA pour le domicile), entraînera des exigences qualitatives que nous sommes prêts à relever.

Le projet "nouveaux emplois aidés"

Les perspectives de nouveaux emplois aidés (contrat avenir) dans notre secteur doivent se faire en tenant compte des aspects positifs et négatifs des expériences précédentes comme les emplois jeunes et ne doivent pas aller à l'encontre de la professionnalisation en cours ni à la baisse de la qualité des services rendus aux personnes âgées, en particulier :

- Un emploi aidé ne doit pas se substituer à un emploi existant.
- Un jeune en emploi aidé doit pouvoir bénéficier d'une formation diplômante et reconnue dans la filière professionnelle (BP et DE animation sociale), lui permettant une réelle insertion professionnelle.
- Toutes les formations de la filière professionnelle étant en alternance et avec tutorat, un jeune en emploi aidé doit obligatoirement bénéficier d'un encadrement professionnel qualifié DANS sa branche.

Le GAG et les syndicats seront très vigilants sur ces points déjà travaillés ensemble. Nous sommes favorables à l'arrivée de forces nouvelles si elles viennent en supplément et si elles s'accompagnent d'une professionnalisation claire.

D) Impact en terme d'emplois

En établissement :

L'enquête 2011 donne 1 animateur pour 71 résidents. Il y a en France 650 000 places en structure d'hébergement pour personnes âgées (EHPAD et EHPA, avec et sans soin).

Ce qui devrait donner : 9 155 animateurs en France selon ce quota. La réalité est plus faible (6 000 d'après les estimations du GAG).

Les établissements de moins de 80 places sont souvent sans animateur. La projection à 1 animateur pour 50 résidents donnerait, en théorie, 13 000 animateurs en établissement.

Le gain serait de 4 000 par rapport à la projection chiffres de 2011, et de 7 000 par rapport à la réalité actuelle.

L'abaissement à 1 pour 50 aurait des effets directs nets sur les structures (nombreuses) de 50 à 80 résidents.

Le gain réaliste se situe donc dans la fourchette 4 000 - 7 000 soit environ 5000 très rapidement.

Sur les territoires et sur le domicile :

Les animateurs « personnes âgées » (y compris les clubs seniors des territoires) sont environ 3 000, avec seulement une centaine sur le domicile, alors que l'isolement est important et les demandes d'aide à la vie sociale sont gigantesques.

Un gain de 3 000 animateurs (essentiellement sur le domicile) serait souhaitable.

L'obstacle est l'organisation de ces services, en lien avec l'aide à domicile, mais aussi en lien indispensable avec l'animation de la vie sociale ; les animateurs des établissements et ceux des territoires peuvent assurer un encadrement dans une **vision professionnelle d'animateurs d'une population**, et non strictement d'une structure.

Un gain rapide de 2 000 animateurs semble réaliste dans un contexte de convergence.

Le gain réaliste à 5 ans est de 5 000 emplois en institution et de 2 000 emplois à domicile. Il convient également d'en travailler la pérennisation (voir nos 4 autres propositions, en particulier le financement).

Le plan « contrats-avenir » peut donner ce second élan.

L'aide à la vie sociale des anciens avait été un des 24 métiers du futur du plan « emploi-jeunes ». Le plan emploi-jeunes avait donné un élan, mais comportait des faiblesses qui ont entraîné des pertes nombreuses. Un effort du même type est nécessaire pour assurer la qualité de vie des anciens.

Le GAG est favorable à des apports nouveaux et à 3 conditions :

- Non substitution à un emploi existant,
- Formation diplômante dans le cadre du contrat (diplômes de l'animation sociale)
- Encadrement professionnel par un animateur de la structure, ou un animateur proche.

Un pari réaliste : viser 7 000 embauches rapidement, pour déboucher sur 5 000 emplois pérennisés (compte-tenu des échecs possibles et des arrêts de contrat).

Proposition 2 : Création d'un logiciel gratuit au service du "projet de vie personnalisé" de la personne âgée

17

Lorsque l'animateur est en communication individuelle avec le résident, il apprend à connaître ses goûts et ses aspirations. Ainsi il identifie ses désirs et ses attentes et comprend la manière de le mettre en situation de plaisir et d'accomplissement. L'animateur peut alors proposer à la personne âgée un programme d'animation adapté, un "**projet de vie personnalisé**".

Toutes les connaissances que doit nécessairement avoir l'animateur sur chacun des résidents de l'établissement (en moyenne 71 personnes) représentent des milliers d'informations. En 2012, ce professionnel ne dispose

pas d'outil informatique pour stocker cette somme d'information, l'enrichir avec ses collègues soignants, la partager avec les familles, et la transmettre à un éventuel remplaçant...

Le GAG travaille depuis 2009 à la mise en œuvre des projets personnalisés par l'intermédiaire d'un site de recherche dédié. Une coopération s'est établie avec l'Institut pour le développement des usages des technologies d'assistance et d'insertion des personnes (IDUTAIP). Les étapes de mise en œuvre des projets personnalisés avec les personnes âgées ont été précisées et plusieurs solutions d'informatisation ont été travaillées.

Le projet de logiciel « ACTEURAVIE »

A ce jour le cahier des charges d'un logiciel informatique baptisé « **ACTEURAVIE** », est rédigé et comporte les caractéristiques nécessaires pour la mise en place et la réussite du « projet de vie personnalisé » .

- La personne est et reste propriétaire de son dossier. Elle peut mener elle-même ses projets, ou solliciter des aides professionnelles, familiales ou de proximité dont elle a besoin.
- Le point de départ est « les attentes et souhaits de la personne ».
- Le logiciel facilite la mise en œuvre de la méthode d'accompagnement personnalisée.

thode d'accompagnement personnalisée.

- Le logiciel constitue un outil partagé entre la personne, son entourage et les différents professionnels.

Il permet aux aidants et aux soignants d'utiliser ce moyen de communication dans le continuum de la vie de la personne quel que soit le lieu de résidence de celle-ci et quels que soient les types d'interventions.

Ce projet de logiciel a obtenu en octobre 2012 l'agrément de la CNIL (Commission Nationale Informatique et Liberté).

Avec les soutiens de :



Rapidement et gratuitement

Le Groupement des animateurs en G rontologie sollicite les pouvoirs publics afin de l'aider    diter le logiciel « Ari@ne, au fil de la vie ». Au regard du manque de moyens

budg taires des animateurs et pour permettre un d ploiement rapide de cet outil, **le GAG a pour objectif de fournir gratuitement ce logiciel   tous les animateurs fran ais.**

Pourquoi le "projet de vie personnalis " ?

En 2003, l'une des propositions du rapport Hervy pour le d veloppement de la vie sociale des personnes  g es est, avant toute autre pr occupation, de prendre en compte les  l ments des projets de vie des personnes et de les articuler avec leurs capacit s et les possibilit s des structures d'accueil et d'aide.

En 2007, le th me du CNAG porte sur : « Projet de vie, de l'individuel au collectif, quelles m thodologies ? ». Plusieurs exp riences de mise en  uvre sont pr sent es et publi es (actes du congr s Doc'Animation en g rontologie N  18).

En 2008, l'ouvrage Hervy-Vercauteren-Schaff sur les projets personnalis s pr cise les  l ments th oriques et m thodologiques de la personnalisation des d marches et des pratiques.

En 2009, une recommandation de l'ANESM (  laquelle le GAG a particip ) porte sur les attentes de la personne et le projet personnalis .

Tr s vite, il est devenu n cessaire de pouvoir disposer d'un outil informatique pour structurer la d marche m thodologique et g rer les informations en centrant les analyses sur la personne et ses priorit s et pas seulement sur les structures d'aide et d'accueil. Cette fa on permet de pr server le continuum de la vie de la personne.

Une situation de "non-march " qui freine l'innovation

L'animation en g rontologie est un "non-march " qui emp che l' mergence d'outils au service de l'animateur et de la personne  g e.

Beaucoup de cr ateurs d'outils d'animation (industriels ou associatifs), rencontrent un probl me dans leur mod le  conomique car les animateurs en g rontologie, avec un budget de 0,087  /j/pers, n'ont pratiquement aucun moyen d'investissement. Le projet de logiciel « Ari@ne, au fil de la vie » du GAG n'a int ress  aucun des  diteurs qui ont  t  contact s. De m me, les diff rents concepts d'espace sensitif, de borne musicale, de jardin th rapeutique, d'ordinateurs pour s nior se d veloppent timidement et parfois de bons concepts disparaissent. Lors des salons professionnels, beaucoup d'animateurs pl biscitent les nouveaux outils mais ils n'ont pas les moyens de les acqu rir. Donner plus de moyens d'investissement aux animateurs, c'est aussi soutenir une fil re d'acteurs industriels et associatifs et lui permettre de cr er des produits innovants et des emplois !

Proposition 3 : **CULTURAVIE** ■

une « plateforme collaborative »

pour la mise à disposition d'outils gratuits pour tous les animateurs français

Le GAG constate :

- Que les animateurs, souvent isolés, sont amenés à construire seuls leurs outils en y consacrant temps et énergie, réduisant ainsi leur disponibilité auprès des personnes âgées.
- Que ces outils sont peu partagés, peu diffusés et évoluent peu.
- Qu'existent plusieurs tentatives commerciales (souvent avortées) de standardisation d'outils non adaptés aux publics (parfois infantilisants), onéreux et visant la copie et le résultat. Ce sont souvent des outils qui ne s'intègrent pas dans une démarche d'animation telle que reconnue par le GAG, réellement centrée sur les attentes et besoins de la personne.

Le GAG propose la création d'une plateforme collaborative entre animateurs.

La finalité de cet outil innovant est d'offrir à chaque professionnel de l'animation la possibilité de toujours mieux prendre en compte les souhaits et les attentes de chaque résident, d'y répondre, de les accompagner et d'évaluer la réussite de chaque acte d'animation.

L'objectif est de :

- Mettre en commun des milliers de contenus riches et variés pour disposer d'une source importante d'outils qui permettent à chaque animateur de trouver une solution adaptée à la particularité de chaque "projet de vie personnalisé".
- Mutualiser l'énergie de conception des contenus pour que chaque animateur diminue ses temps de préparation et augmente sa disponibilité auprès des personnes âgées.
- Accroître la qualité de l'animation en gérontologie grâce au partage d'idées et d'expériences entre animateurs.

Le fonctionnement coopératif de la plateforme CULTURAVIE : ■

1. Un animateur a travaillé un support d'animation pour une action précise qu'il a utilisé avec succès. Il le propose au site coopératif.
2. Quand le support est validé par le GAG, les techniciens de la plateforme, en relation avec l'animateur, le complètent et l'adaptent pour qu'il entre dans une démarche d'animation construite et dans la charte de l'animation en gérontologie. Ils y ajoutent des éléments de méthode.
3. Le support est alors mis sur la plateforme à disposition des autres animateurs. Les autres utilisateurs du support peuvent également apporter leurs remarques, leurs compléments et leurs évaluations.

Les modalités de fonctionnement de la plateforme seront au maximum en accès libre et gratuit. Un accès par abonnement proposera les outils les plus onéreux, soit à cause du travail qu'ils ont impliqué, soit à cause des droits d'utilisation.

La plateforme nécessite des moyens techniques (site Internet spécifique) et humains (2 à 4 emplois en web design, en informatique et en animation).

Le GAG a obtenu en novembre 2013 une subvention d'amortissement de la CNSA. ■

■ Avec le soutien de :



Proposition 4 : le financement de l'animation

Quel budget pour l'animation en établissement de retraite ?

20

Masse salariale :

Nous pensons que 1 animateur pour 50 résidents est un ratio correct pour les années à venir (il est de 1 pour 71 en 2011).

Les salaires des animateurs sont parmi les plus faibles de toutes les catégories présentes dans les établissements de personnes âgées (31 324 € annuels en moyenne : salaire + charges sociales et fiscales, d'après l'étude KPMG sur les EHPAD en 2010). Seuls les emplois aidés sont en dessous ; au-dessus, on trouve les Agents de service (ASH) 34 429 €, les services généraux 38 491 €, les aide-soignants 39 174 €, les infirmières 53 531 €, ...

La montée de la professionnalisation et de la qualification impliquera logiquement une montée salariale et une projection à 40 000 € est une prévision réaliste.

- Aujourd'hui, pour un ratio de 1 animateur pour 71 résidents, cela représente 1,54 €/j par résident.
- Demain, pour un ratio de 1 animateur pour 50 résidents, il faudrait allouer une somme de 2,19 €/j par résident.
- Soit une **augmentation de 0,65 €/j** par résident, correspondant à 0.72% (moins de 1%) du prix de journée moyen (90 €).

Budget de fonctionnement de l'animation :

Il est actuellement de 0,087 €/j par résident soit un budget annuel pour 50 résidents de 1587 €.

Il nous semble indispensable de viser à terme l'application de la circulaire de 1982 (1%), ce qui correspondrait à 0,90 € par jour et par résident. Mais même cet objectif est dif-

ficilement atteignable dans l'immédiat.

Nous proposons donc de jouer simultanément sur plusieurs leviers :

- Une montée indispensable des **budgets de fonctionnement**, car la situation actuelle relève du scandale. Pour acquérir des équipements et du matériel, pour faire venir au minimum un intervenant professionnel par semaine (spectacle, atelier...), pour entretenir, assurer, ou renouveler un véhicule, etc., l'animateur doit disposer d'un budget au minimum 4 fois plus important que cette moyenne actuelle. Nous proposons de passer à un **minimum de 0,30 €/jour par résident**, soit 1/3 des 1% recommandés depuis 30 ans ! Cette montée de 0,087 € à 0,30 € est donc de 0,21 €, c'est à dire 0,23% du prix de journée. Nous sommes bien en centimes d'euros et cette montée nous semble absorbable dans les enveloppes actuelles.
- Un autre levier, beaucoup plus démultipliateur et complémentaire du précédent, consiste en la mise à disposition vers les animateurs, **de supports et d'outils**. Ce sont, dans ce Livre Blanc, la proposition 2 (outil informatique pour le projet personnalisé), la proposition 3 (plateforme collaborative) et la proposition 5 (la loi des 6%)

Ces deux leviers peuvent être mis en place rapidement. Une montée aussi faible des budgets de fonctionnement (0,21 €) peut se faire par redistribution. De même, les moyens nécessaires à la mise en place de supports communautaires (propositions 2 et 3) représentent des gouttes d'eau dans les budgets départementaux d'aide aux anciens, ainsi qu'un pourcentage minime du budget de la

Caisse Nationale de Solidarité et d'Autonomie (elle gère les financements de la journée nationale de solidarité initialement fixée au lundi de Pentecôte : 15 milliards depuis 2004). Nous en appelons particulièrement cet organisme car les 3 missions que lui a confié le gouvernement sont dans l'exacte ligne des 5 proposi-

tions de ce Livre Blanc (*'Financer les aides en faveur des personnes âgées dépendantes'...*, *'garantir l'égalité de traitement sur tout le territoire'...*, *'assurer une mission d'expertise, d'information et d'animation pour suivre la qualité du service rendu aux personnes'*).

Budget d'un établissement de retraite : comment ça marche ? Quelles dérives ?

Ce budget se décompose de 3 parties :

- Le tarif soins -> (actes de soins) financement par la Sécurité Sociale
- Le tarif dépendance (financer les conséquences des maladies et des handicaps) -> Financement par la personne ou par le Conseil Général (APA : Aide Personnalisée à l'Autonomie)
- Le tarif hébergement (financer le gîte et le couvert) -> financement par la personne âgée, voire la famille, voire l'aide sociale.

Dans la pratique, nous constatons un « glissement de charges ».

- La Sécurité Sociale ne finance pas tous les soins. Certains soins ont glissé vers le tarif dépendance (une partie des salaires d'aide-soignants par exemple ou les interventions des psychologues).
- D'autres charges, comme l'aide à la vie sociale, l'entretien des équipements, les remboursements d'emprunts) ont glissé vers la tarification hébergement (payée par les personnes âgées).

Du fait de ces « glissements », personnes âgées et familles se retrouvent avec un « reste à charge » bien supérieur à leurs possibilités !

Il est aussi à noter qu'actuellement le budget animation est entièrement pris sur la part hébergement du budget de l'établissement. L'effet pervers : certains gestionnaires, pour faire financer l'animation par la Sécurité Sociale, orientent des soignants sur des missions d'animation. Problème : un soignant est rarement un animateur formé ! De même un AMP n'a que 70 heures de sensibilisation à l'animation dans son cursus. La formation BP animation sociale correspond à 900 heures de formation ! Ce « détournement » se fait à la fois au détriment de la Sécurité Sociale et au détriment de la qualité de service !

Le Groupement des animateurs en Gériatrie demande qu'une part de l'animation soit financée avec la "tarification dépendance" des établissements (APA)

Financement par l'APA du budget de fonctionnement :

0,30€/j par résident pour un EHPAD,
0,20€/j par résident pour un foyer logement*
et 0,20 €/j/personne, à titre expérimental pour l'animation à domicile

**Il y a actuellement peu d'animation en foyer logement, il faut la renforcer sans pour autant la financer comme en EHPAD car les personnes sont plus autonomes*

Financement par l'APA ou le tarif dépendance d'une partie de la masse salariale des animateurs :

financement de 50% du salaire de l'animateur à condition que l'établissement soit dans un ratio de 1 animateur qualifié pour 50 résidents.

Contexte historique de cette demande de financement :

En 1999 : lors de la réforme de la tarification des EHPAD (réforme Paulette GUINCHARD-KUNSLER), le financement de l'animation de la vie sociale était initialement prévu dans la tarification dépendance. En dernière lecture le ministère la transfère sur le tarif hébergement, à la charge des personnes âgées et des familles.

En 2003 : lors de la mission Hervy, le passage du financement de la vie sociale dans la tarification dépendance est accepté et soutenu par le ministre Hubert FALCO. Le ministère des finances s'y est ensuite opposé en donnant des chiffres exagérément élevés.

En 2009 : sur demande du GAG, la ministre Nora BERRA accepte la modification proposée et se rétracte six mois après.

En 2011 : l'enquête nationale 2011 montre que les budgets animation dans les établissements sont à 0,0876€ par personne et par jour, hors frais de personnel ; soit 1 millième du prix de journée, là où la circulaire Francheschi d'avril 1982 (il y a 30 ans) recommandait 1%. L'EHPAD est souvent présenté comme à la fois lieu de soins et lieu de vie. La réalité budgétaire montre une disproportion anormale et scandaleuse (dans une proportion de 1 à 60).

Depuis 15 ans la réponse à cette demande est sans cesse repoussée. Pourtant il n'y a pas le choix : il est anormal qu'une personne qui ne peut plus remplir un acte de la vie sociale à cause de sa perte d'autonomie doive intégralement financer ses aides. La solidarité doit y participer, au moins partielle-

ment. Cette mesure est aujourd'hui acceptée par toutes les professions de la gérontologie, par tous les responsables et doit logiquement entrer en fonction avec l'instauration d'un cinquième risque ou d'un risque perte d'autonomie.

Nous avons constaté que la circulaire Francheschi de 1982 n'est pas appliquée. **Il est aujourd'hui indispensable que cette recommandation devienne, par loi ou décret une obligation et qu'un pourcentage des prix de journée soit affecté et ciblé sur l'animation à domicile comme en établissement.**

L'animation à domicile :

Dans l'aide à domicile tous les moyens sont consacrés à l'entretien du domicile et à l'aide à la vie quotidienne. Rien n'est consacré à l'aide à la vie sociale, renforçant ainsi l'isolement complet des personnes et leur dépendance totale à l'égard des aidants familiaux et professionnels, dans un domicile parfois transformé en « petite institution ».

Tous les acteurs et les responsables de l'aide à domicile constatent les immenses besoins et demandes des personnes âgées aidées à domicile par rapport à leur vie sociale.

Certains mettent en place des solutions « bricolées », sans moyen financier et sans compétence spécialisée. D'autres expérimentent des solutions qui ne sont jamais pérennisées faute de financement.

Pour le financement de l'aide à la vie sociale des personnes aidées à domicile, les besoins sont immenses et non couverts, faute de financement. Il est indispensable qu'une partie de l'APA (aide personnalisée à l'autonomie) soit consacrée à l'aide à la vie sociale.

La non-traitance coûte plus cher ... à tous, y compris à l'Etat.

Prenons le cas d'une personne âgée qui s'ennuie toute la journée (jusqu'à 8h30). Dans de trop nombreux établissements le principal contact humain avec cette personne se fait avec un soignant "pressé" qui n'a que quelques minutes pour s'occuper d'elle. Dans le meilleur des cas, ce fonctionnement entre ces deux personnes aboutit à une relation frustrante. Dans le pire des cas, il aboutit à une maltraitance réciproque (maltraitance du soignant sur la personne âgée, mais aussi une forme d'harcèlement de la personne âgée sur le soignant). Un tel dysfonctionnement entraîne le mal être des 2 protagonistes aboutissant parfois à des soins pour chacun. Pour preuve le niveau d'absentéisme de la profession de soignant.

Notre projet d'amélioration de la vie sociale dans l'établissement aura des répercussions sur une diminution des soins. Il nous semble important de l'évaluer à travers des études et d'en mesurer les effets économiques. Le mal-être actuel de nombre de soignants et autres aidants inquiète, mais il est directement lié à la perte des fonctions relationnelles. Nos 5 propositions contribuent aussi à la mobilisation des énergies sur le seul aspect commun à tous les métiers : la relation avec la personne.

Proposition 5 : La "loi des 6%" pour impliquer tous les acteurs de l'établissement dans l'animation de la vie sociale des personnes âgées.

Le Groupement des animateurs en Gériatrie souhaite lancer un débat et une expérimentation aboutissant à ce qui pourrait se nommer : "la loi des 6%".

Préambule :

- l'animation n'est pas que l'affaire de l'animateur, c'est l'affaire de tous ceux qui entourent la personne âgée et vivent avec elle. Bien évidemment, **l'animateur y a un rôle spécifique, mais ce rôle ne doit pas restreindre l'intervention de chacun.** Notre proposition reconnaît ces deux rôles, et elle vise à additionner et non à empêcher !
- Le centrage exclusif de l'intervention de certaines catégories de personnels vers une succession d'actes spécialisés est facteur de démotivation : on fait le ménage d'une chambre, et non le ménage chez Mme X, on fait un change ou une toilette, et non un acte attentionné à l'égard de Mme Y. Cette succession de tâches dépersonnalisées, quasiment à la chaîne, est source de démotivation.

Principe : s'il le souhaite, chaque personnel de l'établissement de retraite (soignant, personnel technique, personnel de restauration, personnel administratif, ...) a la possibilité **d'utiliser 6 % de son temps de travail dans un acte d'animation** (jusqu'à 2 heures par semaine).

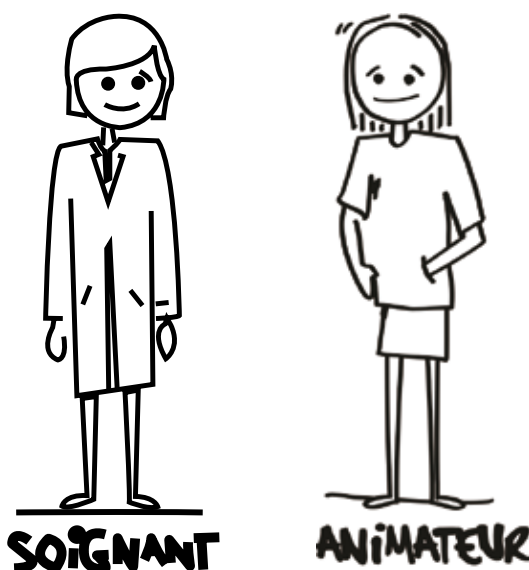
Exemple : un soignant anime 2 heures par semaine un atelier lecture, un jardinier anime un atelier jardin, une cuisinière emmène chaque semaine 2 personnes âgées faire du shopping et un infirmier accompagne 3 personnes âgées pour assister à un entraînement de football, etc...

Certains actes d'accompagnement ou d'animation en individuel ou en petit groupe sont tout à fait possibles, en particulier par ceux

qui ont une connaissance de la personne. On rejoint ainsi la personnalisation des réponses déjà évoquée. Cette faisabilité est accrue quand ce personnel bénéficie du soutien d'un animateur compétent.

Le rôle de l'animateur : il devient le coordinateur de ce temps « disponible » (il ne peut s'agir que d'un animateur formé et diplômé) :

- il valide la proposition d'animation que propose son collègue (est-ce qu'elle s'intègre dans les projets de vie des résidents ? dans le projet institutionnel ? dans le budget disponible ? est-ce en lien avec les attentes des résidents ?),
- il peut aider le collègue à structurer et mettre en place son activité, il met à sa disposition les moyens nécessaires,
- il gère l'ensemble du planning de toutes les animations du mois,
- il assure un suivi auprès de la personne âgée et il organise l'évaluation de l'action,
- il propose une sensibilisation/formation à la conduite des groupes restreints et à l'accompagnement dans une vision sociale.



Avantage 1 : accroître de manière radicale l'offre d'animations de l'établissement. Cette implication d'une partie du personnel va multiplier l'offre d'animation par 10 et elle va permettre enfin d'entrer dans l'ère de l'animation personnalisée (donc du projet de vie personnalisé). Il ne s'agit pas là de demander des moyens financiers supplémentaires, mais de "redistribuer" les moyens humains existants, dans une recherche de sens et d'efficacité.

Avantage 2 : créer une structure organisationnelle qui "fluidifie" le rapport entre l'animateur et les autres personnels et valoriser le métier d'animateur vis-à-vis des autres personnels.

Aujourd'hui, dans beaucoup trop d'établissements, on observe un relationnel "tendu" entre l'animateur (celui qui s'amuse et exige que les résidents soient à l'heure aux animations) et le restant du personnel, soignant ou autre (celui qui a parfois des tâches très ingrates... et qui doit toujours aller plus vite). Cette loi des 6% a pour objectif de favoriser l'osmose de travail entre l'animateur et les autres professionnels de l'établissement. **L'objectif final est motivant pour chacun : apporter du plaisir au résident.** Ce mode opératoire crée des interactions positives : le personnel qui propose un projet d'animation a besoin de

l'animateur pour le mettre en place. L'animateur a besoin de ses collègues pour enrichir la prestation d'animation dans l'établissement.

Tester - évaluer : depuis 15 ans, ce fonctionnement a été expérimenté dans plusieurs établissements "éclairés". Le GAG souhaite lancer un débat pour affiner le projet puis tester le résultat de cette réflexion sur des établissements pilotes afin de proposer une loi organisationnelle approuvée et efficace.

Il faudra entre autre mesurer l'impact que cela peut apporter au métier de soignant : nous posons l'hypothèse que le fait de créer des instants d'animation privilégiés entre le résident et le soignant peut accroître la qualité relationnelle de ce binôme, améliorer la qualité de vie de l'un et la qualité professionnelle de l'autre. Et au regard du niveau de l'absentéisme dans cette profession, cela aura des répercussions économiques positives.

Cette redistribution permet aussi de replacer l'animateur dans l'équipe.

Ce dispositif favorise les instances participatives (commission d'animation, CVS, ...).

Appel à tous

Le Groupement des Animateurs en Gériatrie n'est pas la seule structure qui expérimente et développe des solutions pour une meilleure qualité du quotidien des personnes âgées.

Nous invitons tous les initiés à mutualiser leurs expériences et connaissances aux nôtres afin de lutter ensemble contre la "non-traitance" des personnes dépendantes.

Nous invitons aussi toutes les personnes qui se sentent touchées par cette démarche à soutenir notre action : www.non-traitance.com.

5 propositions pragmatiques pour réussir le projet de vie personnalisé de chaque aîné

Pour
réussir
il faut :

un animateur
professionnel

Proposition 1 : Formation des animateurs

Seulement 34% des animateurs en établissement ont un diplôme d'animation. Il convient de :

- passer à un minimum de 80%.
- continuer la structuration des diplômes d'animation sociale.
- obtenir un ratio de 1 animateur qualifié pour 50 résidents

Au départ de l'acte d'animation
il y a :

Etape 1: Le projet de vie personnalisé

Connaître chaque personne âgée, ses envies, son histoire de vie, ses passions, les possibilités de la rendre utile, évaluer ses capacités actuelles... Cela représente sur un établissement des milliers d'informations.

Proposition 2 : **ACTEURAVIE** : Un logiciel gratuit pour tous les animateurs français

Il est urgent que l'animateur puisse disposer d'un logiciel pour gérer les milliers d'informations nécessaires à la construction des «projets de vie personnalisés» de chaque résident.

un animateur
informatisé

Etape 2: L'animation

1. L'animateur doit planifier chaque jour plusieurs activités variées et riches,

2. L'animateur doit créer et entretenir un environnement d'animation : espaces lecture, musique, nature..., et matériel pour les activités,

3. L'animateur doit faire appel à des partenaires : prestataires extérieurs (atelier ou spectacle), partenaires au sein du personnel de l'établissement et bénévoles.

Proposition 3 : **Culturàvie** : Une plateforme Internet collaborative

IL est urgent que l'animateur puisse disposer de milliers de contenus d'animation. Il doit aussi pouvoir partager ses expériences et ses contenus avec l'ensemble de sa profession

un animateur
disposant
d'outils

Proposition 4 : Loi de financement

Le budget annuel d'animation est insignifiant : 0,09€/j/pers, soit un budget de 2300€ pour l'animateur de 71 résidents. Il convient de le faire passer à 0,30€/j/pers, soit 7800€ par an et d'assurer le financement, au moins en partie, sur la tarification dépendance ou APA

un animateur
disposant
de moyens
d'investissement

Proposition 5 : Loi des 6%

Seul, l'animateur ne peut pas réaliser le projet de vie de chaque résident. Il convient d'instaurer le partenariat d'animation dans chaque établissement. L'animateur est le facilitateur, le chef d'orchestre et chaque personnel de l'établissement qui le souhaite, peut utiliser 6% de son temps dans le cadre d'une animation.

un animateur
assisté par des
partenaires

Légiférons et inventons ensemble, pour donner du sens

à la fin de vie de nos aînés

Passer 8h30 par jour à se morfondre dans l'ennui est le quotidien de nombreuses personnes âgées vivant en établissement de retraite. Faire subir cela à nos aînés est de la **«non-traitance»**.

Mais que fait donc l'animateur en gérontologie ? L'animation avec les personnes âgées est un métier récent. La structuration du secteur, des démarches et du métier s'est faite à partir de 2000, avec la création du Groupement national des Animateurs en Gérontologie (GAG), puis en 2003 avec une mission du Ministère. Une enquête réalisée en 2011 démontre une progression nette de la professionnalisation depuis 2003 avec, en conséquence, **l'amélioration des compétences et la qualité des services rendus**.

Par contre, sur tous les autres points, la situation n'a pas bougé, les engagements des pouvoirs publics n'ont pas été tenus et des reculs apparaissent :

1. Les budgets sont toujours ridiculement bas (1 millième du forfait journalier, soit 0.09 €/jour), toujours payés par les personnes âgées en tarif hébergement et non en tarif dépendance comme promis plusieurs fois par différents ministères.

2. L'isolement des personnes âgées, leurs souhaits de vie, leurs rôles dans la société, sont aujourd'hui négligés et non traités par les pouvoirs publics et les gestionnaires de services et de structures.
3. L'animateur en gérontologie manque toujours de moyens.

Le Livre Blanc du GAG souligne progrès et points noirs, et formule cinq propositions :

1. La poursuite de la professionnalisation du métier d'animateur en gérontologie.
2. Un logiciel gratuit dédié aux animateurs pour mieux réussir le projet de vie du résident
3. Une plate-forme collaborative au service de tous les animateurs français
4. Une loi sur le financement de l'animation et de la vie sociale
5. Une loi qui permette, dans chaque établissement, l'instauration d'un véritable partenariat d'animation

Il est capital que les pouvoirs publics, que les ministères, les conseils généraux et autres instances territoriales (fondations...), participent ensemble à nos propositions, faute de quoi la « non-traitance » perdurera..., perdurera..., jusqu'à ce que ce soit vous, moi, lui..., qui la subissiez.

■ Edition CAPPAS ■

COLLECTION

TEMAS

pour le Groupement
des Animateurs
en Gérontologie

